

Conseil en investissement et patrimoine - Approfondissement

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Banque, assurances et immobilier - Finance**

Conseil en investissements multi-supports, conseil en patrimoine

Code(s) NAF : **66.30Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1205**

Formacode : **41014**

Date de création de la certification : **01/01/2013**

Mots clés : **Finance**, **Assurance**, **Conseil fiscal**, **patrimoine**

Identification

Identifiant : **2564**

Version du : **14/11/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **N/A**

Non formalisé :

■ **N/A**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Conseiller une clientèle personne physique dans la gestion de son patrimoine et dans les choix d'investissements.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ N/A

Descriptif général des compétences constituant la certification

Compétence (C1). Identifier le profil de risque et les préférences d'un client investisseur, lui proposer des placements optimisant les aspects risque, rendement et diversification de portefeuille (1)

Compétence (C2). Appréhender la performance de l'ensemble des supports d'investissement clé : OPC, titres vifs côtés, assurance vie, immobilier, ...

Compétence (C3). Contribuer à l'optimisation de la gestion patrimoniale d'une personne physique sur le plan fiscal et juridique

(1) S'agissant de diversification, les titulaires de la certification sont compétents pour proposer des placements profilés développement durable : fonds verts, PME ou ETI ayant une réelle politique de RSE.

Modalités générales

Etudes de cas réels et cours magistraux.

Liens avec le développement durable

Public visé par la certification

■ Salariés et demandeurs d'emploi.

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La valeur ajoutée pour les individus de la certification Conseil en investissement et patrimoine - Approfondissement s'articule autour de plusieurs axes :

Mise à jour des connaissances en droit fiscal et droit patrimonial.

Evaluation d'un investissement financier selon son rendement et son risque associé.

Identification du profil de risque d'un investisseur personne physique.

Pour l'entité utilisatrice

La valeur ajoutée pour les entités utilisatrices de la certification Conseil en investissement et patrimoine - Approfondissement s'articule autour de plusieurs axes :

Contribution au bien être sur le lieu de travail grâce à une meilleure maîtrise du poste.

Renforcement de l'efficacité des collaborateurs dans le cadre de ses missions de conseil et gestion de patrimoine financier.

Possibilité, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences, de faire évoluer certains collaborateurs vers un nouveau métier : conseiller en gestion de patrimoine financier (ROME C1205).

Evaluation / certification

Pré-requis

Bac+2 et 2 ans d'expérience, ces prérequis peuvent aussi être acquis juste en tant qu'expérience professionnelle.

Compétences évaluées

Compétence (C1) Compétences évaluées(CE1) : C1.CE1

Identifier les préférences et les différentes attitudes d'un investisseur face aux risques.

Compétence (C1) Compétences évaluées(CE2) : C1.CE2

Evaluer les actifs d'un patrimoine en estimant le degré de risques, de liquidité et de disponibilité des produits possédés.

Compétence (C2) Compétences évaluées(CE3) : C2.CE3

Evaluer les différents supports d'investissement en fonction de leurs rendements et risques associés.

Compétence (C3) Compétences évaluées(CE4) : C3.CE4

Maîtriser le vocabulaire spécifique lié au droit de la famille, droit de succession, du patrimoine, droit immobilier et assurantiel.

Compétence (C3) Compétences évaluées(CE5) : C3.CE5

Etablir une déclaration fiscale, IR et ISF, pour une personne physique - cas simples.

Centre(s) de passage/certification

- Etablissement principal de Bärchen. 29, rue de Trévis 75 009 Paris

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Non applicable

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

La composante **C2.CE3**

« Evaluer les différents supports d'investissement en fonction de leurs rendements et risques associés », peut être obtenue séparément par un certificat labellisé AMF (Autorité des marchés financiers) éligible au CPF.

Le reste des composantes de la certification fait l'objet d'une évaluation comme énoncé ci-dessus.

Durée de validité des composantes acquises :

Illimitée

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

1 an

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

Sur les 3 dernières années 42 personnes ont suivi l'intégralité de la formation « Conseil en investissement et patrimoine - Approfondissement »

Autres sources d'information

<http://www.barchen.fr/>